

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013

Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 9 août et le 2 septembre 2013, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 6 septembre 2013 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Gilles SAUMET, Maire de la commune.

MMmes SAUMET (Maire), OUILLON, MERLE, MOREL, (adjoints), CHAPUIS, BUFFONI, GAUBERT, SERODON, CLEMENCON, BERRUERO, SERVEL, MABILLOT, REYMOND et CACHARD.

Absents : J. ROCHER ayant donné procuration à Annick BERRUERO
M. BERADIER ayant donné procuration à Ghislaine CACHARD
P. LIOGIER
P. MERLE

Secrétaire de séance : M. Claude MABILLOT

Le compte-rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2013 a été approuvé à l'unanimité.

1. AFFAIRES FINANCIERES

INDEMNITE D'EVICION GAEC DE LA ROCAILLE

Le Maire rappelle les travaux de lotissement prévu à Champet sur la parcelle BR 60 (acquise par la commune en 2011), située 79 rue nationale et d'une superficie de 39 a 31 ca.

Cette parcelle était exploitée par le GAEC de la ROCAILLE à Saint Maurice de Lignon.

Considérant que l'agriculteur a accepté de cesser l'exploitation de cette parcelle.

Il convient donc de verser une indemnité d'éviction au GAEC de la ROCAILLE à hauteur du barème pratiqué dans le secteur soit 3 931 m² * 0,40 € = 1 572,40 €.

Approuvé à l'unanimité.

ACHAT DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS POUR NOEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir à l'occasion des fêtes de Noël 2013 des chèques cadeaux aux agents communaux présents au 31 décembre de l'année en cours.

Ces cadeaux ont pour but d'apporter aux agents une reconnaissance quant au travail effectué, de les motiver à poursuivre leurs investissements pour la commune et donc de contribuer à l'intérêt général (dans la limite du plafond autorisé).

Approuvé à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GAZ

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz (RODP) évolue chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

Au vu de la formule de base de calcul de la RODP, la commune pourrait recevoir 687 € pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le calcul de cette redevance.

2. VOIRIE TRAVAUX URBANISME

MARCHE PUBLIC – LOTISSEMENT SABOT 5 ET ANTENNE ASSAINISSEMENT

Conformément aux exigences définies aux articles R 214-1 et suivants du Code de l'environnement, la commune doit faire réaliser une étude hydraulique, en application de la loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques, pour l'aménagement du Lotissement Sabot V. En effet, le bassin versant collecté étant supérieur à 1 ha et le rejet des eaux pluviales se faisant dans le milieu naturel, la réalisation d'un tel projet est soumise à la déclaration au titre de la loi précitée.

Par ailleurs, lors de l'aménagement antérieur, par la commune, des lotissements de Presles, Sabot I et II, situés en périphérie, ceux-ci n'avaient pas fait l'objet d'une autorisation administrative.

La DDT de Haute Loire demande donc à la commune une régularisation de l'ensemble, en se référant à l'article R 214-32 du Code de l'environnement.

Vu les devis reçus pour la réalisation de cette étude,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue la réalisation d'une étude hydraulique, en application de la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques, à la société AD Environnement sise à Saint Etienne pour un montant de 5 130 € HT

Planning du lotissement :

Lancement marché : mi septembre
Signature du marché : fin octobre
Début des travaux : décembre
Durée des travaux : 4 mois

Création d'une antenne d'assainissement dans le secteur de Sabot

Il y a lieu de créer une antenne d'assainissement dans le secteur de Sabot

En effet, ce nouveau réseau permettra :

- d'anticiper la mise en séparatif du réseau d'eau pluviale et d'assainissement actuellement gérés en réseau unitaire.
- de supprimer, à terme, la conduite actuelle qui connaît quelques dysfonctionnements.
- le raccordement du lotissement Sabot V, du restaurant le Sabot de l'âtre et éventuellement de nouveaux emplacements HLL au camping.

Ces travaux consistent à créer d'une antenne d'assainissement eaux usées et la reprise du réseau d'eau pluviale sous Sabot II. Ils ont été estimés à 80 785 €, hors frais d'honoraires et frais de géomètre (2 070 € HT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les travaux de création d'une antenne d'assainissement eaux usées et la reprise du réseau d'eaux pluviales de Sabot II et les dépenses annexes.

- Autorise le Maire à lancer le marché correspondant, en procédure adaptée.

- désigne comme maître d'œuvre de ce dossier, le bureau d'études CHANUT, sis à MONISTROL SUR LOIRE pour un montant de 3 500 €.

- sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire- Bretagne et du Conseil Général de la Haute-Loire, destinée à financer ces travaux.

MARCHE PUBLIC – VILLAGES DES CHABANNERIES ATTRIBUTION

Le Maire rappelle les travaux d'aménagement du Village des Chabanneries

Le marché « Aménagement les Chabanneries : assainissement EU-EP, AEP, enfouissement réseaux secs, travaux de voirie » - a été lancé le 30 juillet dernier selon la procédure adaptée.

5 entreprises ont présenté une offre dans les délais : CEGELEC, SDRTP, RUEL, FAURIE et BOUCHARDON

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 6 septembre dernier et après vérification, au vu des critères d'attribution émis, le marché est attribué à BOUCHARDON pour un montant de 811 766,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise Bouchardon et autorise le Maire à le signer.

La tranche ferme sera lancée dès que la commune aura reçu la notification des subventions. Une autre tranche pourra être lancée début 2014. Les autres tranches se feront selon la volonté de la prochaine équipe municipale.

MARCHE PUBLIC – RESEAU AMONT STEP ATTRIBUTION – SUBVENTION ET MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir rapidement des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées en amont de la station d'épuration du bourg.

Cette canalisation est aujourd'hui hors service. Elle a été détériorée sur plusieurs dizaines de mètres par les pluies de ce printemps 2013.

Un marché « Réhabilitation du réseau d'eaux usées à l'amont de la STEP de sabot » - a été lancé le 30 juillet dernier selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats d'appel d'offres.

3 entreprises ont présenté une offre dans les délais : SDRTP, RUEL et CELLE

Après ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 6 septembre, au vu des critères d'attribution émis, le marché est attribué à SDRTP 43 pour un montant de 50 932,50 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché à l'entreprise SDRTP et autorise le Maire à signer le marché.

La maîtrise d'œuvre de ce dossier sera confiée au Fbi-ie pour un montant de 3 000 € HT

Des subventions seront sollicitées au Conseil général et à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

MARCHE PUBLIC – ASSEMBLEE DE MAUBOURG – AVENANTS ET DECISION MODIFICATIVE

AVENANTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'exécution des travaux d'aménagement de l'assemblée de Maubourg, les travaux modificatifs suivants sont apparus nécessaires :

Lot	Montant du marché initial € (HT)	Montant de l'avenant € (HT)	Montant du marché porté à € (HT)	Nature des travaux modificatifs
n° 4 MONNIER Menuiserie	9 964,00 dont 1 000 € d'imprévus	1 030,00	10 994,00 dont 1 000 € d'imprévus	Travaux en plus fausse porte d'entrée RDC
n°6 JOUVE Carrelage faïence	1 921,30 dont 500 € d'imprévus	1 081,00 1 581,00 -500,00	3 002,30 dont 0 € d'imprévus	Travaux en plus 46,5 m² ragréage + résine RDC imprévus

Avenants approuvés à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Dans l'attente de la création du budget « assemblées » en 2013, les premières dépenses d'honoraires concernant l'assemblée de Maubourg ont été réglées sur le budget communal 2012.

Il convient donc de régulariser les écritures. Les crédits étant insuffisants au 2313 du budget « Assemblées », il convient de faire une décision modificative n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses : Compte 2313 : + 5 000 €

Recettes : Compte 1641 : + 5 000 €

Approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES FONCIERES

ACQUISITION DE LA PARCELLE MERLE

Pas encore de confirmation écrite de la part du comptable du centre de gestion du vendeur qui rentre la semaine prochaine. Le projet final sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

4. PERSONNEL COMMUNAL

SERVICES TECHNIQUES – Contrat aidé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé de Michel BOURGIER arrive à échéance le 30 septembre. On attend la réponse de pôle emploi pour savoir si son contrat peut être renouvelé.

Renouvellement approuvé à l'unanimité (en cas d'accord par pôle emploi).

5. QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PLACE DU CIMETIERE

Au vu des récents aménagements fonciers réalisés le long de la place du cimetière, il convient de créer une servitude de passage sur un terrain privé de la commune afin de délimiter une voie de sortie aux riverains.

Cette servitude sera régularisée sur un acte officiel et matérialisée par un géomètre.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX CHABANNERIES

Le Maire rappelle que la commune loue à Monsieur GIDON Pierre la parcelle BV 36 et BV 37 aux Chabanneries. Il souhaite mettre fin à ces locations à compter de ce jour.

La commune accepte de louer ce terrain à Eric Samouillet dans les mêmes conditions.

PROJET D'AMENAGEMENT MICROCENTRALE DE GALET

La commune a été consultée pour avis sur un projet d'aménagement de la microcentrale de Galet pour exploiter les eaux du Lignon.

Ce projet qui s'inscrit dans une optique positive d'utilisation des énergies renouvelables, la commission d'urbanisme a donc émis un avis favorable avec toutefois quelques réserves :

- le chemin d'accès à la centrale ne saurait être à la charge de la commune,
- l'ensemble du territoire de Saint Maurice de Lignon est classé en zone Natura 2000, l'étude devra tenir compte des contraintes qui en découlent,
- il convient aussi de connaître l'impact environnemental de ce projet,
- enfin, la commune ne pourra statuer que sur un projet définitif qui lui sera présenté.

JOURNEE DE VISITE DES ELUS

Organisée par la communauté de communes le 19 octobre 2013. Inscriptions nécessaires.

TOUR DE TABLE (non exhaustif)

Bruno GAUBERT remercie d'abord les employés municipaux qui ont bien aidé à l'accueil des U17 au stade Marcel Ouillon.

Il souhaiterait d'autre part que les associations bénéficient de conteneurs ou caisses pour les verres les jours d'organisation d'événements. Cette proposition retient l'intérêt du conseil, quitte à intégrer ces fournitures à l'état des lieux pour les salles communales.

Pierre Morel est missionné pour demander à la com. com des sucs si elle peut fournir les mêmes que ceux proposés aux particuliers.

Isabelle SERVEL: de mai à septembre les bacs de tri débordent. Selon Pierre le problème sera revu pour l'année prochaine

A-t-on des études sur les rejets des petites stations ? Réponse d'Alain : Oui avec contrôles réguliers et compte rendu.

Annick BERRUERO et Roger CHAPUIS : travaux rue Roger Oudin. Réponse de Gilles : on achètera et on tombera ce qui doit l'être pour sécuriser, mais sans plus.

Martin BUFFONI: parking Usine bleue. Stand by.

Robert CLEMENCON:

1 - assemblée du Roure est-elle rénovée ? Non.

2- Une route est barrée, est-ce normal ? Gilles : elle a été barrée sans demande mais après le courrier du maire et l'arrêté autorisant à barrer, la personne s'est mise en règle.

3- le chemin des Platous est à moitié goudronné : Alain l'autre trop en pente le goudron ne tient pas.

4- le parking du stade Marcel Ouillon est occupé pour rodéos voitures, alcools... Bruno souvent à Sabot est plus réservé quant à l'occupation « régulière » du parking.

5- radar pédagogique d'entrée de ville, c'est bien

6- quid de l'extinction de l'éclairage public : c'est en cours. Gilles rappelle la procédure (étude de faisabilité, coût de l'investissement).

7- le Ramel est pollué en amont de Saint Maurice

8- Quels sont les effectifs à la cantine ?

9 – Remarques sur des incivilités

Pierre MOREL : état des lieux fait avec l'entreprise Fraisse, donc il reste 10 lampes à changer.

Fin du conseil : 22h45 environ